



Extrait du registre des délibérations Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix Séance du vendredi 14 mars 2025

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

06 mars 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 16

Présents : 12

Votants : 13

Présidence de séance

Henri BILLON

Secrétaire de séance

Marie-Claire HENAFF

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mars à dix heures, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle des conférences à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest sous la Présidence de Monsieur Henri BILLON.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Anne-Catherine LUCAS, Julien KERGUILLÉC, Christophe MICHEAU, Bernadette AUFFRET, Jean-René PERON.

Communauté de communes du Pays Landivisiau :

Henri BILLON, Marie-Claire HENAFF, Laurence CLAISSE, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN, Bernard FLOCH, Jean-Noël EDERN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

REPRÉSENTÉS :

Morlaix communauté : Nicole SEGALÉ-HAMON est représentée par Jean-René PERON.

POUVOIR :

Morlaix communauté : Solange CREIGNOU a donné pouvoir pour la représenter à Christophe MICHEAU.

ABSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Nicole SEGALÉ-HAMON, Solange CREIGNOU, Guy PENNEC.

Haut-Léon communauté : Aline CHEVAUCHER.

Séance du Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 14 mars 2025

OBJET	AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 SUR L'EXERCICE 2025
ACTE	CS-2025-02-N09
RAPPORTEUR (S)	HENRI BILLON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de M. Henri BILLON, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 ;

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de **291 802.84€**
- Un excédent d'investissement de **1 124.80€**

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

- ✓ **79 875,20 €** reportés à la section d'investissement, en recettes, à l'article 1068
- ✓ **1 124.80 €** reportés à la section d'investissement, en recettes, à l'article 001
- ✓ **211 927,64 €** reportés à la section de fonctionnement, en recettes, à l'article 002

du Budget Principal PETR Pays de Morlaix exercice 2025

Présents	12
Pouvoir	01
Votants	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 14 mars 2025

Le Président

Henri BILLON


